

APPENDICE No 3

primitives de prix ou de nouveauté, car l'élément d'attraction existe toujours dans un article venu du dehors. Certaines gens achèteront de la marchandise exotique sans égard à la qualité et tout simplement parce qu'elle est exotique.

M. Caldwell:

Q. Parce que le style en est nouveau?—R. Non, car les manufacturiers canadiens fabriquent des styles absolument au niveau de la marchandise américaine; ce sont les détaillants qui sont lents à les avoir en magasin.

Q. Vous affirmez qu'en l'absence de tout tarif, bon nombre de ces établissements fermeraient leurs portes, puis vous ajoutez que si le Canada ne comptait que dix établissements de cette catégorie, les affaires en seraient plus prospères.—R. E n l'absence de tout tarif je dois dire que, selon moi, seuls demeureraient les petits établissements, pourvoyeurs des besoins locaux seulement, et que les grands établissements se verraient, tôt ou tard, dans l'obligation de cesser leurs opérations. Les établissements dont les activités ont pris un caractère national disparaîtraient dans un laps de temps quelconque sous la poussée des établissements américains.

Q. Vous venez de dire, cependant, que les grosses entreprises seraient dans une meilleure posture?—R. Il restera toujours de petites entreprises pour répondre à la demande locale, je veux dire faisant un commerce restreint dans des limites restreintes. L'expérience me l'a appris.

Le président:

Q. Passons aux déclarations de M. Deachman, page 1243?—R. Il y dit que la moyenne de capital américain placé en 1914 dans la fabrication a été de \$187,000, et que cette moyenne au Canada en 1919 a été de \$240,000; mais dans un cas il expose une situation d'avant-guerre, alors que dans l'autre il s'agit d'une situation d'après-guerre. Il y a ceci en outre: la formule fournie aux fabricants canadiens pour y faire leurs déclarations de capital de premier établissement, comporté quatre rubriques: emplacement, bâtiments et aménagement, machinerie et outillage, matériel en mains, approvisionnement en voie de fabrication, etc., encaisse, comptes de commerce et d'administration, le tout sans une place pour les déductions; rien que le capital engagé sans tenir compte des défalcatons. Il semble bien qu'il soit arrivé ceci: le recensement américain fournit un capital net, alors que le recensement canadien donne un capital brut. A preuve que M. Deachman ne représente pas la situation dans son objectivité, c'est que j'ai en mains des données à l'effet que la moyenne du nombre d'employés dans les établissements canadiens est de 76, alors qu'elle arrive à 128 aux Etats-Unis.

M. Caldwell:

Q. D'où vous viennent ces données?—R. De sources officielles. Le procédé canadien consiste à diviser le nombre d'établissements par le nombre total d'employés.

Q. Avez-vous inclus dans le tableau canadien les établissements de 5 employés?—R. Je prends la totalité des entreprises canadiennes. La définition d'un établissement industriel étant la même ici qu'aux Etats-Unis.

Q. Comment appelez-vous la chose?—R. Un établissement industriel.

Q. Et cela s'appelle un établissement industriel un groupe de cinq employés?—R. Oui.

Q. Compte-t-on beaucoup de ces établissements aux Etats-Unis dotés d'aussi peu d'employés?—R. Je ne saurais dire, proportionnellement à la population.